

**DECRET N°2007-220 DU 22 mai 2007**

Portant démission des Chargés de mission  
du Président de la République, élus députés  
à l'Assemblée Nationale

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°2007-211 du 20 mai 2007 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances assurant l'intérim du Président de la République pour compter du 20 mai 2007 ;
- VU les lettres de démissions des intéressés en date du 20 mai 2007 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont constatées pour compter du 20 mai 2007, et ce en application des dispositions des articles 16 et 27 de la loi n°94-015 du 27 Janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale, les démissions des chargés de mission du Président de la République dont les noms suivent, élus députés à l'Assemblée Nationale pour la cinquième législature.

Il s'agit de messieurs :

- Janvier YAHOUEDEHOU
- Valentin Aditi HOUDE
- Eric N'DA.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet pour compter du 20 mai 2007, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 mai 2007,

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
absent, le Ministre du Développement, de  
l'Economie et des Finances assurant l'intérim,

**Pascal Irénée KOUPAKI.**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 TOUS  
MINISTERES : 22 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
INTERESSES 03 JO 1